

Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Champagne-Ardenne

Division Environnement/Sous-Sol
2, rue Grenet Tellier
51038 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Châlons-en-Champagne, le 29 mai 2006

Affaire suivie par :
Nicolas LAPENNE
tél : 03.26.69.35.75 - fax : 03.26.69.33.73
Mél : nicolas.lapenne@industrie.gouv.fr

Nos réf. : ES-NL/MHB/n° 06-

Objet : Rapport de visite d'installation classée pour la protection de l'environnement
PJ : - copie des courriers d'annonce de la visite d'inspection du 14 avril 2006 et du 4 mai 2006,
- copie du compte rendu de visite du 15 mai 2006,

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES A MONSEUR LE PREFET DE LA MARNE

<u>N° du département</u> :	51	<u>Groupe de subdivisions</u> :	Marne	<u>Subdivision</u> :	Impact
----------------------------	----	---------------------------------	-------	----------------------	--------

Nom et qualité des inspecteurs : Nicolas LAPENNE, inspecteur des installations classées

Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 4 mai 2006 Date de l'inspection : 15 mai 2006

Type d'inspection : planifiée approfondie

<u>Etablissement visité</u> :	BOULANGERIE DE L'EUROPE
-------------------------------	-------------------------

Commune : REIMS (51) Priorité : Non

Activité : fabrication industrielle de pain

<u>Accompagnateurs, lors de la visite (noms et qualités)</u> :
--

- Monsieur AUBERTIN, Responsable maintenance environnement.

Liste des installations inspectées :

- Tours aéro-réfrigérantes.

Thèmes abordés lors de l'inspection : Le respect de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2004 relatif aux installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (rubrique 2921).

1. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT

La société BOULANGERIE DE L'EUROPE est spécialisée dans la fabrication de produits boulangeurs surgelés.

Elle est autorisée au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement par arrêté préfectoral n°98A85IC du 10/09/1998.

2. OBJET DE LA VISITE D'INSPECTION

La visite d'inspection eut pour objet de vérifier que l'exploitation des installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air de BOULANGERIE DE L'EUROPE était conforme aux exigences de l'arrêté du 13 décembre 2004 .

3. RESPECT DES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

BOULANGERIE DE L'EUROPE exploite sur son site de Reims 2 tours aéro-réfrigérantes (TAR) soumises à déclaration.

L'arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (rubrique 2921) prévoit des prescriptions techniques visant à limiter le risque de prolifération et dispersion de légionnelles. Ces dispositions concernent notamment :

- l'implantation et la conception des TAR,
- l'entretien et les mesures de suivi,
- les actions à mener en cas de contamination des circuits,
- les rejets en eau.

BOULANGERIE DE L'EUROPE analyse mensuellement la concentration en légionnelles de ses 2 circuits de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (l'arrêté du 13 décembre 2004 prévoit une analyse bimestrielle). Un traitement en continu de ses circuits a également été mis en place.

Outre les deux points précités, l'exploitant ne respecte aucune des prescriptions de l'arrêté du 13 décembre 2004 :

- ✓ le plan de formation, l'analyse des risques, le plan d'entretien et le plan de surveillance n'ont pas été réalisés.
- ✓ Aucune procédure n'a été formalisée (procédure de nettoyage, d'arrêt, consigne des interventions sur les installations).
- ✓ Le bilan périodique n'a pas été transmis à l'inspection des installations classées dans les délais (avant le 30 avril 2006).
- ✓ Le personnel réutilise les masques de protection jetables.

4. CONCLUSION

De nombreuses non conformités ont été relevées à l'encontre de la société BOULANGERIE DE L'EUROPE. L'inspection propose donc à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté de mise en demeure à l'encontre de l'exploitant.

Un projet d'arrêté en ce sens est joint au présent rapport.

<i>Rédacteur</i>	<i>Validateur et Approbateur</i>
L'inspecteur des installations classées, <i>signé</i> : Nicolas LAPENNE	Pour la Directrice et par délégation, Le chef du groupe de subdivisions de la Marne, <i>signé</i> : Laurent LEVENT